

SEANCE DU 23 MARS 2006

L'an deux mille six, le vingt trois mars à dix huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, régulièrement convoqué, le 14 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Mme SUZANNE Colette, Présidente

Monsieur ESQUIROL Henri a été élu secrétaire de séance.

Présents : MM. DEJEAN, DELPECH, DOTTO, LIECHTI, PRZYBYLSKI, ROUANE, Mme SOMPROU, MM. GAY Jean-Louis, AMARDEL, CAMPMAS, ESQUIROL, FRANQUINE, NOUZIES, RAZES, SIEURAC, CARRIERE, Mme SUZANNE

Excusés : M. BERAIL Bernard

A donné procuration à Monsieur DOTTO Danilo

MM. GALY, GAY Jacques, MASSAT, SINIGAGLIA, TOURON

Absents : MM. CAUHAPE, DELMAS, ESTRADE, LACOSTE, LASSALLE, REYMOND, SECCO, YZARD

Schéma de prévention des inondations de la Lèze - 1^{re} tranche : demande de subvention

Dans le cadre des plans d'action du schéma de prévention des inondations de la Lèze, Madame la Présidente propose de programmer une première tranche de travaux comprenant :

- l'étude de détail des casiers d'Artigat et de Saint-Ybars (Ariège) ;
- l'étude et la réalisation de haies sur les communes d'Artigat, le Fossat, Sainte Suzanne (Ariège) ;
- la construction de digues permettant la déviation d'une partie du ruisseau d'Ayguère et la protection des habitations de proximité à Labarthe sur Lèze (Haute-Garonne).

Ce programme s'élevant à 485 500 € H.T., elle propose le plan de financement suivant

• **Dépenses**

Etudes et ingénierie	106500 €
Travaux	379000 €
	(dont 195000 € en Ariège et 184000 € en Hte-Ghe)
TOTAL H.T.	485500 €
T.V.A.	95158 €
TOTAL T.T.C.	580658 €

• **Recettes**

Etat – DGE (60%)	291300 €
Conseil Régional	
- études 20 %	21300 €
- travaux 15 %	56850 €
Conseil Général	
Ariège	9750 €
(5% de 195000)	
Haute-Garonne	9200 €
(5% de 184000)	
Prêt relais TVA	95158 €
Auto financement	97100 €
TOTAL T.T.C.	580658 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le programme de travaux proposé par Madame la Présidente ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat, du Conseil Régional, des Conseils Généraux de l'Ariège et de la Haute-Garonne une subvention aussi élevée que possible pour l'aider à financer ce programme.

Compte Administratif 2005 : prise en compte des ICNE et affectation du résultat

Madame Colette SUZANNE, Présidente, rappelle les résultats constatés au Compte Administratif 2005 du SMIVAL :

- **section de fonctionnement excédent de 91 860.99 €**
- **section d'investissement déficit de 28 013.43 €.**

Elle indique que compte tenu de la réforme des instructions budgétaires et comptables de la M14, notamment sur le changement du mode de comptabilisation des intérêts courus non échus (ICNE), ces résultats doivent être corrigés du montant des intérêts restant à contre-passer soit pour le SMIVAL **9 500.34 €** qui

majorent l'excédent de la section fonctionnement et le déficit de la section investissement.

Ainsi, après reprise des ICNE, les résultats 2005 doivent être arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement	excédent de 101 361.33 €
Section d'investissement	déficit de 37 513.77 €

Compte tenu des dépenses d'investissement engagées pour 320 100 €, elle propose d'affecter **l'excédent de fonctionnement de 101 361.33 €, en réserves au compte 1068.**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

CONSTATE que les résultats 2005 après reprise des ICNE, présentent :

- **un excédent de fonctionnement de 101 361.33 €**
- **un déficit d'investissement de 37 513.77 €**

DECIDE

- **d'affecter l'excédent de fonctionnement de 101 361.33 €, en réserves, au compte 1068 ;**

- **de reporter au Budget Primitif 2006 (compte 001) le déficit d'investissement de 37 513.77 €**

Budget Primitif 2006

Monsieur DELPECH présente le budget primitif 2006 du SMIVAL. Conformément au débat d'orientations budgétaires, ce budget a été bâti avec une hausse de 10 % de la participation des collectivités.

La section investissement s'équilibre à la somme de 1 016 843.77 €.

Avec la reprise du déficit d'investissement de 37 513.77 € et les remboursements d'emprunts pour 32 670 €, sont programmés en 2006 :

- **la 1^{re} tranche du schéma de prévention des inondations de la Lèze pour 580 670 € ;**
- **les travaux de restauration, actuellement engagés, pour 340 000 € ;**
- **enfin le solde de l'étude du schéma de prévention et des acquisitions de matériel et mobilier pour 25 990 €.**

Les **recettes d'investissement** sont constituées :

- du virement de la section fonctionnement 41 514 € ;
- de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 101 361.33 € ;
- des subventions 635 350 € ;

- des emprunts 235 868.44 € ;
- de l'amortissement du véhicule 2 750 €.

La section fonctionnement s'équilibre à la somme de 156 764 €.

Elle comprend

en Dépenses :

36 320 € de charges à caractère général
62 830 € de frais de personnel
13 350 € de charges financières
2 750 € de dotation aux amortissements
41 514 € de virement à la section investissement

en Recettes :

8 500 € de remboursement sur rémunération du personnel
128 084 € de participation des collectivités
20 180 € de subventions

Le budget 2006 du SMIVAL est VOTE à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

 **Travaux de restauration de la Lèze**

Madame la Présidente donne la parole à Madame CHOLLET pour faire le point sur le début des travaux de restauration de la Lèze.

 **Droits de pêche**

Monsieur CAMPMAS indique que la loi sur l'eau prévoit que lorsque des travaux de restauration de la Lèze ont été réalisés avec des fonds publics, le droit de pêche inhérent aux propriétaires riverains est automatiquement transféré à la collectivité qui a réalisé ces travaux.

Des renseignements seront pris à ce sujet.

La Présidente